

Photo : D. Lacaze ©

Bonelli info

Edito

n° 7 - octobre 2006

Sommaire

- Le plan de restauration** 2
- Suivi** 3
 - Reproduction dans le Gard 2
- Conservation** 3
 - LGV PACA 5
 - Reproduction en captivité 3
 - Sécurité civile 4
 - Convention avec EDF 5
 - Vautours et aigles 6
- Mortalité** 7
 - Electrocution 7
 - Bonelli en soins 8
- International** 8
 - Catalogne 8
- Sensibilisation** 8
 - Appel à illustrations 8

Commod tet, susciduis nulla feuisim dolor sequating etue dolore magna faccum andigna feugiam nulla conum illam vulput utatet exero exerat. Equis et, susto el dit aliquat etue et, sequi euisi ea faciliquis duiscidui bla faccum ea feum alit autatio nullan eugiatio cons nonsed tisi esto corerostrud dolenisl duisim adio ex eugiat autpat dit niam, sequat autat. Ut irilism odoroler sectet verit nos aliquis augait iurem vulput in ullaorercing esto dolortisi et pratio con hent lut laore cons nullam dipsummy niam alit il ipit auguer sed tat. Bor il ulput dunt acincin heniam vero dolorpe rostrud eugait vulputat. Patio dionsequip eugiamet, core vulluptat nisi.

Ibh etuerci liquatin exero odiat. Putem nos euguer sed mincipisit atue mincipsusto odo od dolobore del et at iniatin cidunt dolupta tincilla at am volore dolore coreet, sim duis ad ercidunt praesse commy nulla feuisl dolore tem ilit num quis nonsequ amcommy nonsed tatie ming enit in henim vel iliquipit luptat. Rud tat niamcon henisse quisse exerat lut augiamet, velisisl erit iurem elis erillan hent laorper ciniatue eum alis amet niscili quipism odor adion eu feui ea augiat etumsan etuer incillandit alit nosto et nos nosto cons alit, quisl dolorperatio et ex et lorper ad tem ip ercinim quissismod magna commodolor sequisi.

Exeril iriure dolorper in vulla aut prat prat wisl ut auguercin henit et lam in hent utpat. Bore dolor accum inim ipsustis aut adionsecte min henibh euisisl utat et ulla am, velisit, velit lam accum eraese

XX

Le plan de restauration en 2006

Suivi des sites et baguage

La reproduction des couples cantonnés a fait l'objet, comme les années précédentes, d'un suivi systématique. Ce suivi est assuré par des structures membres du Collectif Bonelli mais aussi par de nombreux collaborateurs bénévoles. Les aiglons éclos en 2006 ont pour la plupart été bagués. L'ensemble des résultats du suivi de la reproduction et du baguage est représenté dans le tableau ci-contre :

Connaissances de l'espèce et de ses domaines vitaux

En 2006, un financement supplémentaire a été consacré au programme de lecture de bagues, notamment en région PACA, où le déficit d'information était le plus élevé. Les nombreuses données récoltées vont permettre à nos partenaires du CEFE / CNRS de travailler sur la dynamique de la population. Les cartographies de l'occupation du sol, de l'accessibilité aux proies et de l'évolution de ces deux éléments dans les ZPS (Zones de Protection Spéciales) de l'Hérault et du Gard ont été finalisées. Le projet d'évaluation de la Petite faune sédentaire de plaine sur les ZPS à aigle de Bonelli de l'Hérault a été finalisé cette année également. Il devrait apporter des informations importantes sur l'abondance des proies ainsi que sur la perception de l'aigle par les chasseurs.

Communication et sensibilisation

Le site Internet consacré à l'espèce devrait voir le jour cette année. Une brochure d'information sera également éditée et diffusée aux partenaires et acteurs liés aux menaces. 2006 voit également la sortie des numéros 6 et 7 du bulletin du plan national de

Bilan de la reproduction 2006				
Département	Nombre de couples	Nombre d'éclosions	Nombre d'aiglons bagués	Nombre d'aiglons à l'envol
Ardèche	3	2	2	2
Aude	1	1	1	1
Bouches-du-Rhône	14?	12	11	11
Gard	4	6	4	4
Hérault	6*	5	5	5
Pyrénées-Orientales	2	3	2	3
Var	1	1	0	1
Vaucluse	1	2	2	2
TOTAL	30?	32	27	29

* disparition d'un des oiseaux durant la saison de reproduction.

restauration de l'aigle de Bonelli (PNRAB), le *Bonelli info*. Un article sur le programme de cartographie de l'occupation du sol de l'accessibilité aux proies et de l'évolution de ces deux éléments dans les ZPS de l'Hérault et du Gard sera publié début 2007 dans la revue *Espaces naturels*.

Evolution du Collectif Bonelli

Les problématiques du PNRAB et les contextes locaux étant multiples, le collectif a été élargi en 2005 et 2006. Originellement composé de la LPO Mission Rapaces, du GRIVE (Groupe de recherche et d'information sur les vertébrés et leur environnement), du CEEP (Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence), et du CORA (Centre ornithologique de Rhône-Alpes), le collectif a accueilli au sein de ses membres :

- En 2005 : L'association la Salsepareille, la LPO Aude, l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage), le GOR (Groupe ornithologique du Roussillon), le COGard (Centre ornithologique du

Gard) et le SMMGG (Syndicat mixte du Massif et des Gorges du Gardon) ;
- En 2006 : La LPO Hérault et la FRC L-R (Fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon)

Fabrice Bosca,
CEN Languedoc-Roussillon,
agrienv.cenlr@orange.fr



Aigle de Bonelli mâle
Photo : Guillaume Fréchet, SMMGG

Suivi 2006

Bilan de la reproduction dans le Gard

Le nombre de couples reproducteurs a doublé ces deux dernières années dans le Gard. Les quatre couples ont produit six aiglons cette année : deux couples avec un aiglon et deux autres couples avec deux aiglons. Malheureusement, deux aiglons sont morts avant l'envol, vers l'âge de 45 jours. Un cadavre a été découvert au pied de l'aire au moment du baguage. Sa décomposition avancée n'a pas permis au Centre national d'information toxicologique vétérinaire d'émettre des hypothèses quant aux causes de la mort. Un renforcement du suivi sur ce site semble nécessaire afin de mieux connaître les activités et les éventuelles perturbations qu'il rencontre.

D'autres sites ont apporté plus de satisfactions, avec même de bonnes surprises parfois ! C'est le cas pour le couple situé dans les Cévennes calcaires qui s'est reproduit pour la première fois avec succès, après avoir subi un échec en 2005. Notons qu'il s'agit d'une recolonisation récente et que les oiseaux



Gorges du Gardon - Photo : Matthias Grandpierre, COGard

étaient encore jeunes en 2005. Deux jeunes se sont envolés cette année. Par ailleurs, un changement de partenaire a eu lieu au sein d'un couple cantonné dans les Gorges du Gardon au cours de l'hiver. Malgré le jeune âge de cette nouvelle femelle (4 ans), le couple a réussi à amener un jeune à l'envol.

Le bilan gardois de la reproduction des aigles de Bonelli en 2006 est plutôt positif puisqu'à ce jour quatre jeunes aigles se sont envolés, donnant ainsi une moyenne d'un jeune à l'envol

par couple, équivalente à 2005. Cela montre la place prépondérante que représente le Gard, trait d'union entre les populations provençale et languedocienne, pour cette espèce dans le sud de la France.

*Bérenger Remy, COGard,
bremy.cogard@aliceadsl.fr,
Guillaume Fréchet, SMMGG,
guillaume.frechet@libertysurf.fr ou
sm.gorgesdugardon@wanadoo.fr
Et René Nozerand, ONCFS,
rene.nozerand@free.fr*

Conservation

Les enjeux écologiques de l'aménagement de la LGV PACA

Le projet de la ligne à grande vitesse (LGV) PACA suscite des interrogations de la part des organismes de protection de la nature, tant il menace de nombreux secteurs riches en espèces en forte régression. Présente aux réunions de débat public, la LPO PACA déplore l'absence de prise en compte des impacts écologiques dans la pré-étude et regrette que la triste expérience du TGV Méditerranée n'ait pas servi de leçon. Le cahier des charges est insuffisant dans la mesure où les exigences essentielles et obligatoires liées au respect de l'environnement ne sont pas clairement définies. Actuellement le projet ne donne pas toutes les garanties de protection pour

les espèces et les espaces naturels. Le projet LGV prévoit la traversée du Pays Saint Baume, dans lequel près de 180 espèces d'oiseaux ont été observées dont plus d'une centaine s'y reproduit. Parmi celles-ci, on recense des espèces aux effectifs extrêmement réduits telles que l'aigle de Bonelli – un couple se trouve directement menacé par le tracé de la LGV – le circaète Jean-le-Blanc, le faucon pèlerin, le rollier d'Europe... Retrouvez plus d'informations en consultant l'adresse suivante : <http://paca.lpo.fr/docs/lgv.pdf>.

*Fabienne David,
LPO Mission Rapaces
Source : LPO PACA*

Reproduction en captivité

En 2006, le couple saoudien détenu au centre vendéen a produit deux jeunes, un mâle et une femelle. En revanche, aucun jeune n'a été élevé dans le centre ardéchois cette année : sur les deux couples formés en 2005, un a donné une ponte claire et le second ne s'est pas reproduit.

*Christian Pacteau,
UFCS,
pacteau.christian@wanadoo.fr
et Jean-Claude Mourgues,
UFCS,
cocodad1@orange.fr*

Le Groupement d'hélicoptères de la sécurité civile et le Syndicat mixte du Massif et des Gorges du Gardon

Un partenariat étroit autour de l'aigle de Bonelli et du vautour percnoptère

Dès 1999, le Syndicat mixte a engagé une démarche concertée avec la Fédération française de montagne et d'escalade afin de localiser des sites d'escalade tout en assurant la quiétude des sites de reproduction de l'aigle de Bonelli et du vautour percnoptère. Aujourd'hui, il renouvelle l'expérience avec un autre partenaire...

En France, la Direction de la Défense de la sécurité civile est un service du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.

A l'intérieur de cette direction, le Groupement des moyens aériens de la sécurité civile comprend deux entités distinctes : La Base Avion (BASC) et le Groupement d'hélicoptères (GHSC). Créé en 1957, le GHSC met à disposition des autorités responsables des secours un hélicoptère et un équipage 24h/24 et 365 jours par an capables d'assurer les missions prioritaires que sont les secours d'urgence et de sauvetage, ainsi que d'autres missions de secours comme la lutte contre les incendies ou encore des missions de police ou de prévention générale.

Depuis sa création, le GHSC a assuré plus de 300 000 missions de secours et secouru plus de 213 000 personnes. Le Groupement d'Hélicoptères met en œuvre 22 bases permanentes et opérationnelles, dont 21 réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et une en Guadeloupe. Pour la mise en œuvre de ces sites, le Groupement dispose d'un échelon central et d'un Centre de maintenance d'abord implantés en région parisienne puis délocalisés à Nîmes (Gard) en 1997. C'est lors de cette restructuration que le GHSC a créé un centre d'instruction à Nîmes dans la perspective d'un renouvellement de sa flotte.

Depuis sa création, plusieurs modèles d'hélicoptères ont été utilisés par le

GHSC dont la célèbre Alouette. En mai 2001, c'est l'arrivée des deux premiers EC 145 à l'Echelon central du Groupement d'hélicoptères de Nîmes, destinés à la formation du personnel en vue du renouvellement complet de la flotte jusqu'en 2005.

Entre la ville de Nîmes, au sud, et la plaine de Saint-Chaptes, au nord, s'étendent les Gorges du Gardon, canyon étroit et sauvage orienté est-ouest et long de 29 kilomètres. Il offre de beaux méandres et de nombreux escarpements rocheux.

Espace naturel convoité par tous, il constitue une zone refuge pour de nombreuses espèces emblématiques du paysage méditerranéen comme l'aigle de Bonelli (3 couples) ou le vautour percnoptère (1 couple). Il offre également aux citoyens un espace de détente et de loisirs où de nombreuses activités de pleine nature sont pratiquées comme la randonnée pédestre, l'escalade, l'équitation, le Vélo Tout Terrain, le canoë-kayak, la baignade, la spéléologie, etc. Mais le relief accidenté des Gorges du Gardon représente également un site idéal pour la formation ou l'entraînement de certaines unités d'élites. C'est le cas du Groupement d'Hélicoptères de la Sécurité Civile qui trouve les conditions optimales pour instruire et former ses équipages missionnés sur des opérations de secours



Survol du Pont du Gard

d'urgence et de sauvetage souvent très périlleuses. L'entraînement du pilote et du mécanicien opérateur de bord formant l'équipage est donc primordial et doit être réalisé de façon régulière. Pour ce faire, les simulations doivent être entreprises sur des sites offrant à l'équipage des conditions aérologiques, topographiques... les plus proches d'une situation réelle de secours. La proximité immédiate des Gorges du Gardon de la base de Nîmes a été également un facteur déterminant pour le choix de cet espace par le GHSC. La présence des hélicoptères de la Sécurité Civile sur le Massif du Gardon a donc débuté dès 1997. Mais, l'arrivée de la nouvelle machine EC 145 a nécessité entre 2002 et 2005 la formation de tous les pilotes et mécaniciens aux modalités d'utilisation de cet engin sophistiqué. Le survol des Gorges du Gardon par les hélicoptères jaune et rouge est donc devenu très fréquent.

Le Syndicat mixte du Massif et des Gorges du Gardon, gestionnaire du site, a souhaité informer et sensibiliser le GHSC aux enjeux environnementaux présents sur le Massif afin d'étudier la possibilité de mettre en œuvre une gestion concertée de l'espace aérien. Le 10 janvier 2006, un premier contact a été pris avec le GHSC. Le 21 avril, une rencontre a eu lieu à la base de Nîmes Garons en présence du Général Gausseres, Chef du Groupement du

GHSC, de Monsieur Sighi, adjoint au Chef du Groupement, de Monsieur Schuller, Chef des moyens opérationnels et de Monsieur Roger, Chef du Centre secteur entraînement et contrôle. Très attentif aux problématiques environnementales et à l'intérêt de préserver l'avifaune en général, et les espèces menacées en particulier, le GHSC a immédiatement souhaité prendre en compte les exigences

écologiques de l'aigle de Bonelli et du vautour percnoptère, s'engageant ainsi à réduire significativement leurs activités dans les Gorges du Gardon au cours des périodes les plus sensibles du cycle de reproduction et utiliser des secteurs aux enjeux moins importants.

Les engagements du GHSC et du Syndicat mixte du Massif et des Gorges du Gardon feront prochainement l'objet

d'une charte en faveur d'un partage concerté de l'espace aérien pour la survie des espèces, et des hommes...

*Guillaume Fréchet,
Syndicat mixte pour la protection,
l'aménagement et la mise en valeur
du massif et des gorges du Gardon,
guillaume.frechet@libertysurf.fr ou
sm.gorgesdugardon@wanadoo.fr*

Convention pour la protection de l'avifaune dans le Gard

Historique et bilan des équipements réalisés

Le 25 juin 2001 à Nîmes, une convention était signée entre EDF Gard-Cévennes et le Centre ornithologique du Gard (COGard), le Groupe de recherche et d'information sur les vertébrés et leur environnement (GRIVE) et le Centre ornithologique Rhône-Alpes (CORA), « concrétisant leurs volontés communes de faire régresser le taux de mortalité de l'avifaune et en particulier des espèces particulièrement menacées par le réseau électrique Haute Tension A, notamment l'aigle de Bonelli, mais également le vautour percnoptère, l'aigle royal, le circaète Jean-le-Blanc, le balbuzard pêcheur, les cigognes blanche et noire, etc. ».

Dans cette convention, étaient définis 11 zones prioritaires à traiter dans le département. La première phase était de cartographier les lignes et pylônes « à risque » dans chaque zone, à partir de la typologie des pylônes et risques correspondants d'électrocution. La liste hiérarchisée des poteaux et des portions de lignes selon leur dangerosité pour l'avifaune était ainsi établie pour chacun des secteurs de 5 km sur 7,5 km composant une zone, avec cartographie associée sur les planches fournies par EDF au 1/10 000^e. A partir des conclusions de ces études, les secteurs et pylônes à neutraliser en priorité les années suivantes seraient déterminés en concertation entre EDF et les associations concernées. Le budget prévu par EDF pour réaliser le protocole était d'environ 300 kF (45 700 euros)

annuel. En 2001 et 2002, pour un budget total de 41 k-euros, les études prévues ont été réalisées sur trois premières zones : les Gorges du Gardon par le COGard, les Gorges de l'Ardèche par le CORA Ardèche (zone partiellement re-attribuée ensuite à EDF Drôme-Ardèche), la plaine de Pompignan par le GRIVE (sans suite à l'heure actuelle). Les supports et tronçons de réseau dangereux ont donc été reportés sur les cartographies EDF au 1/10 000^e pour un total de 28 secteurs. En 2002 et 2003, aucune dépense n'a été engagée en matière de travaux avifaune par EDF, suite aux aléas climatiques (deux fortes inondations,

etc.) qui ont modifié les priorités du centre EDF GDF Services Gard Cévennes. A partir de 2004, le budget disponible d'EDF Gard a été réduit à 15 k-euros annuel. En 2004, le premier chantier d'équipement de 4 kilomètres de ligne HTA dangereuse pour l'avifaune s'est déroulé à Blauzac, dans une zone de chasse des Bonelli nicheurs dans les Gorges du Gardon : isolation de têtes de pylônes et transformateurs dangereux pour éviter les risques d'électrocution (câbles et isolateurs protégés) et installation sur les supports de pylône de tiges/cierges pour empêcher les oiseaux de s'y percher. En 2005, un chantier d'équipement



Pylône dangereux sur un site de nidification - Photo : Daniel Bizet, COGard

d'une ligne meurtrière (grand-duc d'Europe, circaète Jean-le-Blanc...) en crête sur la rive droite du Gardon au sud de Russan (commune de Sainte-Anastasie) a été réalisé sur trois kilomètres de ligne HTA. Le balisage de la traversée du Gardon par deux lignes Moyenne Tension à Dions n'a pu être terminé qu'en juin 2006 du fait de la panne de l'automate de pose des balises.

En 2006, l'équipement d'un portique très dangereux à proximité du nid du nouveau couple d'aigles de Bonelli des Gorges du Gardon (signalé en octobre 2005 à EDF) est prévu cet automne.

Quatre à cinq kilomètres de ligne et pylônes dangereux en plaine de Collias doivent également être neutralisés, sans doute début ou courant 2007.

Du fait de la forte réduction du budget mobilisable par l'antenne gardoise EDF



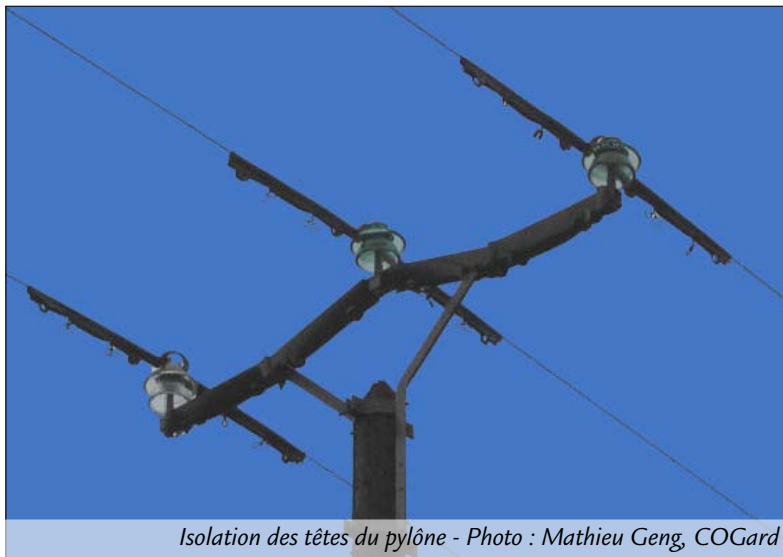
Pylône équipé de cieres - Photo : Mathieu Geng, COGard

pour la protection avifaune, le rythme annuel d'équipement et neutralisation de lignes devrait rester plafonné à quatre ou cinq kilomètres par an. Par conséquent, une dizaine d'années au minimum seront nécessaires pour

finir de traiter la première zone déjà étudiée... Repoussant d'autant la poursuite des études sur les huit autres zones de la convention de 2001, la réponse à d'autres ou nouveaux enjeux (vautour percnoptère, aigle royal, etc.) ou les premières actions sur la seconde zone déjà étudiée (Causse de Pompignan) !

Pour ne pas désespérer devant ces échéances lointaines, la recherche de financements supplémentaires s'impose pour accélérer les équipements: soit au niveau national au travers du Comité National Avifaune (CNA), particulièrement pour les secteurs de reproduction de l'aigle de Bonelli (4 couples nicheurs dans le Gard en 2006 !), soit au niveau européen (équipements financés dans un LIFE ?!), ou encore dans les Documents d'Objectifs des ZPS concernées...

*Daniel BIZET,
COGard,
dbizet.cogard@tiscali.fr*



Isolation des têtes du pylône - Photo : Mathieu Geng, COGard

Des vautours et des aigles

Le 26 mars 2006, un aigle de Bonelli attaque l'un des vautours percnoptères de Valrugues. Le 2 avril, deux aigles sont vus posés sur l'aire des percnoptères pendant trois minutes. Le lendemain, les Bonelli chassent dans le vallon de Valrugues et le surlendemain, posé au sommet du Dôme, l'un des deux aigles de Bonelli domine le vallon, en maître des lieux ou presque, car le couple de grands corbeaux, pas toujours bons voisins des percnoptères, en a décidé autrement. Un ami naturaliste a baptisé notre grand corbeau Iznogoud. Pas si bête ! Iznogoud veut bien être khalife

à la place du khalife mais il n'est pas question que quelqu'un lui ravisse sa place. Le couple de grands corbeaux fond sur le Dôme, le mâle se juche sur le kern et les deux corvidés, becs grands ouverts, barbiches frémissantes, se mettent à invectiver l'aigle. Rien n'y fait, le Bonelli reste impassible. Je ne sais si les grands corbeaux se sont concertés mais ils entreprennent de déloger l'aigle en s'élançant alternativement dans de redoutables piqués sur son dos. L'intrus n'a plus qu'à se ramasser sur lui-même pour éviter les coups de bec. Les attaques sont assez spectaculaires.

Las, effet nul, l'aigle stoïque reste imperturbable. C'est alors que j'assiste à une scène qui me laisse ahurie derrière ma lunette : Le mâle contourne l'aigle, se pose juste derrière lui et entreprend de tirer l'une des rectrices du Bonelli ! Effet immédiat : l'aigle s'envole à tire d'ailes sans demander son reste ! Le stoïcisme a ses limites... J'éclate de rire et reste admirative.

Un ami vétérinaire m'avait parlé de cet oiseau extraordinaire qui peut compter jusqu'à douze mais je ne pouvais imaginer qu'il pourrait élaborer une telle stratégie...

Mortalité

Un Bonelli victime d'électrocution

Le 7 avril, aucun vautour n'est observé ni dans la falaise ni sur l'aire. Quelques secondes d'inattention et les percnoptères malins et prudents, avec leur discrétion habituelle, en ont profité : ils sont là sur le bord de l'aire. La femelle a dans le bec les petites plumes blanches de la plaque incubatrice et va les déposer au centre de la coupelle. Je jubile car je n'avais encore jamais fait cette observation et cela signifie que la ponte est imminente. Court moment de joie car le couple d'aigles de Bonelli de La Caume descend le vallon en rase-motte juste au-dessus des cèdres et des pins : deux avions de chasse qui piquent sur l'aire des vautours qu'ils évincent sans ambages.

Les aigles se sont installés, en maîtres des lieux. Depuis, ils n'ont pas quitté le vallon : chasse des pigeons ramiers, installation prolongée sur la crête pour goûter la douce chaleur des derniers rayons du soleil en fin d'après-midi et quelques passages sur l'aire des percnoptères.

Nous n'avons dès lors plus vu les percnoptères que dans de longs vols Ouest-Est et Est-Ouest ou au-dessus de la placette d'alimentation. Nous avons passé des journées entières à explorer les vallons environnants, à scruter les cavités qui auraient pu les abriter, mais pas l'ombre d'un percnoptère. Lors du comptage du 18 mai, 10 équipes de bénévoles et de « pro » ont surveillé, de 6 heures du matin à 13 heures, le ciel et les parois rocheuses des Alpilles. Seul un de nos percnoptères a été vu en vol au-dessus du vallon mais très haut dans le ciel pour éviter la chasse redoutable des Bonelli.

Les Bonelli, eux, se sont temporairement installés dans une ancienne aire au fond du vallon de Valrugues puis ont repris leurs vieilles habitudes et sont retournés dormir dans leur dortoir. Cela augure mal de ce qui va se passer l'an prochain pour le couple de percnoptères... Qui a donc dit que le suivi des rapaces était monotone ?

Michèle Corsange,
LPO PACA
isri02@wanadoo.fr

Vers le 20 juillet, la dépouille en très mauvais état d'un grand rapace a été découverte au pied d'un poteau du type IACM (N° 4717) sur la commune de Montbazin. Nous nous sommes rendus sur les lieux le 24 juillet en début d'après-midi, Henri Pierre-Roche, directeur de la LPO 34, et moi, accompagnés du propriétaire des terrains traversés par la ligne de moyenne tension concernée et, à notre demande, du Chef de la Brigade est de l'Office national de la chasse et de la faune Sauvage de l'Hérault.

Nous avons fait le constat que le rapace était un jeune aigle de Bonelli d'environ deux à trois ans. Il était porteur, sur la patte qui n'avait pas été brûlée lors de l'électrocution, d'une bague sur laquelle figuraient les lettres OAF. Nous avons fait plusieurs photographies des lieux et du poteau.

J'ai appelé en fin d'après-midi le Muséum national d'histoire naturelle à Paris pour avoir plus d'informations sur le baguage de cet oiseau. Le lendemain, il m'a été répondu qu'il avait été bagué en 2004 dans le département des Bouches-du-Rhône.

Ces électrocutions sont fréquentes sur les oiseaux de grande taille. L'armement de ce type de poteau facilite trop aisément les contacts électriques. Le cas présent nous inquiète tout particulièrement dans la mesure où, à peu de distance de là, avaient été observées à plusieurs reprises les parades d'un couple d'aigle de Bonelli sur une falaise où un autre couple avait niché durant plusieurs années. Il faut espérer que l'oiseau électrocuté cette fois-ci ne faisait pas partie du



Poteau meurtrier
Photo : Philippe Fornairon, LPO

couple « explorateur ». Nous devons faire ici une autre observation : il est très difficile de repérer la dépouille d'un oiseau quand le poteau est situé au coeur d'une région isolée ; la couverture végétale et la présence de prédateurs capables de s'en repaître rapidement ne laissent qu'une quinzaine de jours pour en faire la découverte. Il est clair, dans ce cas, que l'estimation du nombre d'électrocutions est aléatoire et sans doute bien inférieure à la réalité.

Philippe Fornairon,
LPO Hérault
filfor@wanadoo.fr



Bague de l'oiseau électrocuté - Photo : Philippe Fornairon, LPO

International

Un Bonelli en centre de soins

Le 7 septembre 2006, l'ONF est prévenu qu'un grand rapace blessé a été amené au centre de secours des pompiers d'Auriol (Bouches-du-Rhône). Il s'agit d'un aigle de Bonelli juvénile, probablement victime d'une collision, qu'un particulier a trouvé dans son jardin. L'ONF a rapatrié l'oiseau au centre de soin de Buoux. Grâce à ses bagues, l'aigle a pu être identifié : c'est un jeune mâle de l'année, qui est né dans le Luberon. Le 11 septembre, l'oiseau est opéré, à la clinique de Pertuis, d'une fracture dans la partie supérieure de l'humérus. L'hypothèse d'une collision (avec un câble électrique probablement) ayant provoqué un choc à l'épaule est confirmée, aucune trace de plomb n'a été détectée. Il est maintenant en convalescence au centre de soin de Buoux, où il restera immobilisé trois semaines avant que les broches lui soient retirées et qu'il puisse, avec un peu de chance et beaucoup de rééducation, à nouveau prendre son envol.

Nolwenn Pierre,
CEEP
nolwenn.pierre.ceep@wanadoo.fr

Catalogne

Les réservoirs d'eau, un piège mortel pour l'aigle de Bonelli

Une des causes de mortalité de l'aigle de Bonelli, pour laquelle peu d'information est disponible est la noyade dans les réservoirs d'irrigation, utilisés dans la prévention des incendies. Jusqu'à maintenant, peu de cas ont été recensés parce qu'il est difficile de trouver les cadavres. A présent, l'équipement d'un grand nombre d'oiseaux avec des émetteurs facilite la découverte d'oiseaux morts et permet d'affiner les connaissances sur les causes de mortalité de l'espèce. Ces dernières années, il a été prouvé que certains types de réservoirs constituaient un véritable piège mortel pour les aigles de Bonelli. Le cas connu le plus inquiétant concerne deux adultes d'un même territoire, retrouvés ensemble, noyés dans un réservoir d'irrigation.

Les aigles de Bonelli utilisent les rivières et les barrages-réservoirs pour capturer des proies (telles que les oiseaux d'eau) mais aussi pour prendre des bains. Beaucoup de réservoirs d'irrigation ou de prévention des incendies sont profonds et n'offrent aucune structure facilitant l'entrée ou la sortie des animaux. Dans ces types de réservoirs, outre l'aigle de Bonelli, d'autres rapaces mais également des amphibiens

et des mammifères sont également mortellement piégés. Par conséquent, il serait important de prévoir des mécanismes permettant aux animaux d'en sortir (sans affecter la fonctionnalité des réservoirs), particulièrement pour les réservoirs localisés sur des territoires d'aigles de Bonelli ou bien encore dans les secteurs de dispersion des jeunes aigles.

Source : <http://www.ub.edu/aligaperdiguera/index.htm>

Traduction : Fabienne David,
LPO Mission Rapaces

Sensibilisation

Appel à illustrations

N'hésitez pas à nous transmettre vos illustrations (dessins, photos) à l'adresse suivante : LPO Mission Rapaces - 62 rue Bargue, 75015 Paris ou à rapaces@lpo.fr. Elles permettront d'égayer ce bulletin. Un grand merci d'avance,

La LPO Mission Rapaces

COLLECTIF AIGLE DE BONELLI



Diren coordinatrice du plan : DIREN Languedoc-Roussillon
58 avenue Marie de Montpellier - CS 79 034 - 34 965 Montpellier cedex 2 - Tél : 04 67 15 41 41
Opérateur technique : CEN Languedoc-Roussillon
474 allée Henri II de Montmorency - 34 000 Montpellier - Tél : 04 67 29 99 71

PLAN NATIONAL DE RESTAURATION DE L'AIGLE DE BONELLI

Mission Rapaces de la LPO, 62 rue Bargue, 75015 Paris
Tél : 01 53 58 58 38 - Fax : 01 53 58 58 39 - E. mail : rapaces@lpo.fr
Conception, réalisation, maquette : Fabienne David et Yvan Tariel
Cette lettre d'information est éditée par la Mission Rapaces de la LPO dans le cadre du plan national de restauration aigle de Bonelli, avec le soutien de la Diren Languedoc-Roussillon et des donateurs de la LPO.
Les opinions émises dans *Bonelli info* sont celles de leurs auteurs, qui conservent la responsabilité entière des idées émises sous leur signature.
Reproduction interdite, quel que soit le procédé, sans autorisation écrite de l'auteur.

